



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 26625

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les personnels soignants intervenant à domicile. En effet, ils se retrouvent régulièrement seuls face à la personne à qui ils prodiguent des soins. Le problème se pose lorsqu'il s'agit de déplacer le patient qui a une mobilité réduite, qui est de forte corpulence ou qui a une pathologie demandant des manipulations très précautionneuses : ces nombreuses opérations effectuées seuls provoquent des blessures et entraînent de nombreux arrêts maladie. Dans les structures hospitalières, le travail d'équipe permet de pallier ces difficultés. Aussi, il souhaite savoir si des dispositions sont envisagées, par exemple l'accompagnement d'agents, dans ce cas précis.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26625

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5592

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)